

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid **Receiving - PWGSC** 1550, Avenue d'Estimauville 1550, D'Estimauville Avenue Ouébec Québec G1J 0C7

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC 601-1550, Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet OC - Gestion matières dangereu	ses			
Solicitation No N° de l'invitation	on	Date		
F3065-14N334/A		2014-	04-2	3
Client Reference No N° de réfe	érence du client	GETS	Ref	. No N° de réf. de SEAG
F3065-14-N334		PW-\$	QCI	<i>-</i> 036-15913
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FN	IS No.	N° V	/ME
QCL-3-36302 (036)				
Solicitation Closes -	L'invitation pr	end	fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM				Heure Avancée de l'Est
on - le 2014-05-20				HAE
Delivery Required - Livraison ex	rigée			
Voir Doc.				
Address Enquiries to: - Adresse	r toutes questions à:		В	uyer Id - Id de l'acheteur
Gagnon, Mathieu			qq	:1036
Telephone No N° de téléphone)	FA	K No	N° de FAX
(418)649-2883 ()		(41	8)64	18-2209
Destination - of Goods, Service: Destination - des biens, service PÊCHES ET OCÉANS CANAD NGCC - Tous les navires 101 BOUL. CHAMPLAIN QUEBEC Québec G1K7Y7 Canada	s et construction:			
Security - Sécurité				

This request for a Standing Offer does not include provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm

(type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



F3065-14N334/A

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-14-N334 QCL-3-36302

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

TITRE

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Exigences relatives à la sécurité
- 4. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des offres
- 3. Ancien fonctionnaire
- 4. Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- 5. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et attestations exigées avec l'offre

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

- 1. Exigences relatives à la sécurité (non utilisée)
- 2. Capacité financière (non utilisée)
- 3. Exigences en matière d'assurance

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 1. Offre
- 2. Exigences relatives à la sécurité
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée de l'offre à commandes
- 5. Responsables
- 6. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 7. Utilisateurs désignés
- 8. Procédures pour les commandes subséquentes (non utilisée)
- 9. Instrument de commande

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-14N334/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334

QCL-3-36302

- 10. Limite des commandes subséquentes
- 11. Limitation financière
- 12. Ordre de priorité des documents
- 13. Attestations
- 14. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Énoncé des travaux
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 5. Paiement
- 6. Instructions pour la facturation
- 7. Exigences en matière d'assurance
- 8. Clauses du Guide des CCUA (non utilisée)
- 9. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi Manquement de la part de l'entrepreneur

Liste des annexes :

Annexe A - Énoncé des travaux

Annexe B - Base de paiement - Soumission financière

Annexe C - Exigences en matière d'assurance

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-14N334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

qcl036

File No. - N° du dossier

F3065-14-N334 QCL-3-36302

GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement - Soumission financière, les exigences en matière d'assurance et toute autre annexe.

2. Sommaire

- (i) Fournir au fur et à mesure des besoins, un service d'enquête et soutien technique pour les navires de la GCC, Les domaines d'expertises requis sont, la gestion des matières dangereuses, la santé et sécurité au travail, l'évaluation de la qualité de l'air et l'évaluation de la qualité de l'eau;
- (ii) les travaux sont à fournir pour tous les navires de la flotte de Pêche et Océans Canada / Garde côtière canadienne dans la région Centrale et Arctique;
- (iii) l'offre à commande devra être valide pour une période d'un (1) an, du 2014-05-26 au 2015-05-25 avec deux (2) années supplémentaires en option, d'une (1) année chacune, soit du 2015-05-26 au 2016-05-25 et du 2016-05-26 au 2017-05-25;

Solicitation No. - N° de l'invitation F3065-14N334/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334 QCL-3-36302

- (iv) les offrants qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire, doivent fournir les renseignements demandés, tel que décrit à l'article 3 de la Partie 2 de la demande de soumissions;
- (v) Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI);
- (vi) Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens.

3. Exigences relatives à la sécurité

Non utilisée.

4. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-14N334/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334

QCL-3-36302

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> uniformisées d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee s-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

<u>2006</u> (2014-03-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

un individu;

un individu qui s'est incorporé;

une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou

une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période

F3065-14N334/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-14-N334

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier QCL-3-36302

du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de facon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplmentaires</u> L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de dfense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la <u>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</u>, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur les Rgime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui() Non()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

le nom de l'ancien fonctionnaire;

la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'<u>Avis sur la Politique</u> des marchs : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchs.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui() Non()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

le nom de l'ancien fonctionnaire;

les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;

la date de la cessation d'emploi;

le montant du paiement forfaitaire;

le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;

la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;

F3065-14N334/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-14-N334

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36302

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

4. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins trois (3) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

5. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province de Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

F3065-14N334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - Nº du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334

QCL-3-36302

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre technique (2 copies papier)

Section II: offre financière (2 copies papier)

Section III: attestations (2 copies papier).

Section IV: Renseignements supplémentaires (2 copies papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec « l'annexe B, Base de paiement - Soumission financière ». Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

F3065-14N334/A

vitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334

QCL-3-36302

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux (2) offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

- (i) Trois (3) ans d'expérience dans le domaine. L'offrant doit fournir deux (2) exemples de mandats de service d'enquête et de soutien technique dans les domaines d'expertises requis à l'annexe A - Énoncé des travaux, qu'il a effectué au cours des trois (3) dernières années. Les informations suivantes devront être fournies pour chacun des mandats présentés:
 - Identification du client
 - Période du mandat
 - Descriptif du mandat permettant d'évaluer sa complexité
 - Valeur du mandat
- (ii) Démontrer que le chargé de projet possède une expérience d'au moins deux (2) ans dans les domaines d'expertises requis à l'annexe A - Énoncé des travaux. Fournir Curriculum Vitea décrivant les éléments suivants:
 - Identification (nom)
 - Formation (année de début et fin, diplôme(s) et domaine(s) de spécialisation
 - Perfectionnement (liste des cours et séminaires suivis)
 - Expérience (liste des employeurs, dates d'emploi, postes et responsabilités)
 - Autres informations pertinentes (facultatives)

Et un (1) exemple de projet, effectué au cours des deux (2) dernières années incluant notamment les informations suivantes:

- Identification du client
- Rôle du candidat dans le projet
- Période du projet
- Descriptif du projet permettant d'évaluer sa complexité
- Valeur du projet

Solicitation No. - N° de l'invitation F3065--14N334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-14-N334 QCL-3-36302

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- (iii) Démontrer que chaque technicien envisagé pour les travaux possède une (1) année d'expérience dans les domaines d'expertises requis à l'annexe A Énoncé des travaux. Fournir Curriculum Vitea décrivant les éléments suivants:
 - Identification (nom)
 - Formation (année de début et fin, diplôme(s) et domaine(s) de spécialisation
 - Perfectionnement (liste des cours et séminaires suivis)
 - Expérience (liste des employeurs, dates d'emploi, postes et responsabilités)
 - Autres informations pertinentes (facultatives)

1.2 Évaluation financière

Le prix des offres sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination pour les biens, incluant la taxe d'accise et les droits de douane canadiens. L'évaluation financière sera faite conformément à l'annexe B jointe aux présentes.

2. Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec l'évaluation financière la plus basse sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

F3065-14N334/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

F3065-14-N334

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36302

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

- Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et attestations exigées avec l'offre
- 1.1 Attestation préalables à l'émission d'une offre à commandes
- 1.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - offre, des instructions uniformisées 2006. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires admissibilit limite</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>dEmploi et Dveloppement social Canada (EDSC) - Travail</u>.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires admissibilit limite</u> » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

1.2 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

1.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux services canadiens.

F3065-14N334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

F3065-14-N334

QCL-3-36302

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le service offert est un service canadien, tel qu'il est défini dans la clause <u>A3050T</u>, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le service offert sera traité comme un service non-canadien.

Le soumissionnaire atteste que :

() le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause <u>A3050T</u>.

1.2.2 Clauses du Guide des CCUA

A3050T (2010-01-11), Définition du contenu canadien

F3065-14N334/A

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334

QCL-3-36302

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

1. Exigences relatives à la sécurité

Non utilisé

2. Capacité financière

Non utilisé

3. Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe C, si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

F3065-14N334/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-14-N334

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36302

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

2. Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee s-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

<u>2005</u> (2014-03-01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus du 2014-05-26 au 2015-05-25 inclusivement.

4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux périodes supplémentaires d'une année chacune, à partir du 2015-05-26 au 2016-05-25 et du 2016-05-26 au 2017-05-25, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes (Voir Annexe B, "Base de paiement - Soumission financière").

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes à la date d'expiration de celle-ci ou avant. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

Base de paiement, prolongation de la durée de l'offre à commandes

- Pendant la première année de prolongation, les conditions qui sappliquent sont celles énoncées dans l'offre à commandes originale pour l'année 2014-2015;
- 2 Pour la deuxième année de prolongation, les conditions qui sappliquent sont les mêmes que celles énoncées dans l'offre à commandes originale, sauf que:

F3065-14N334/A

itation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334

QCL-3-36302

2.1 tous les prix unitaires (pièces, main d'oeuvre et taux horaire), tel qu'il est indiqué dans l'offre à commandes ou modifié conformément aux conditions définies dans l'offre à commandes, sera révisé à la hausse ou à la baisse selon le taux de variation de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour le lieu d'affaire de l'offrant et calculé pour les douze mois qui précèdent la date dentrée en vigueur de la période de prolongation

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Mathieu Gagnon

Titre: Chef aux approvisionnements (marine)

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Approvissionnements et Rémunération - Région du Québec Adresse : 1550 avenue D'Estimauville, Québec (Québec) G1J 0C7

Téléphone : 418- 649- 2883 Télécopieur :418- 648- 2209

Courriel: mathieu.gagnon@tpscg-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom: Christopher Broemeling

Titre: Agent de projet

Organisation: Ingénierie navale MPO-GCC

Téléphone (418) 648-4410 Télécopieur: (418) 648-5674

Courriel: Christopher.broeneling@mpo-dfo.gc.ca

6. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

F3065-14N334/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-14-N334

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36302

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7. Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes sont :

- Surintendant de l'Ingénierie navale, Direction Services techniques, GCC
- Superviseur de la production, Ingénierie navale, Direction Services techniques, GCC
- Agent de projet, Ingénierie navale, Direction Services techniques, GCC
- Chefs, mécaniciens des navires, Direction Services opérationnels, GCC

8. Procédures pour les commandes

Non utilisé

9. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

Pour les besoins où une limite de **moins de 1 000 000 \$** (taxes applicables incluses) sera fixée pour chaque commande subséquente, consulter la Partie 5 - Attestations.

10. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 30 000 \$ (taxes applicables incluses).

11. Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 200 000.00 \$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

12. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- les conditions générales <u>2005</u> (2014-03-01), Conditions générales offres à commandes biens ou services

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334

F3065-14N334/A

QCL-3-36302

d)	les conditions générales 2010C (2014-03-01), Condition	ons générales	- services	(complexité
	movenne).			

- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement Soumission financière;
- g) I'Annexe « C », Exigences en matière d'assurance;
- h) l'offre de l'offrant en date du ______.

13. Attestations

13.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

14. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat	découlant de l'offre à comr	nandes doivent être interprétés et régis
selon les lois en vigueur	et les relations entre les	parties seront déterminées par ces lois.

F3065-14N334/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-14-N334

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36302

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

<u>2010C</u> (2014-03-01), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Durée du contrat

3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchs : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

5. Paiement

5.1 Base de paiement

Base de paiement - Taux horaires fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé aux taux horaires fermes précsisés dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmionisée est en sus, s'il y a lieu.

Frais de déplacement et de subsistance

L'offrant sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance (autres que ceux indiqués aux tableaux de la présentes annexe B) qu'il aura raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et les frais administratifs généraux conformément aux indemnités relatives aux repas à l'utilisation d'un véhicule privé et aux frais qui sont précisés aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du trésor: http://tbs sct.gc.ca/pubs-pol/hrpubs/tbm-113/td-dv-fra.asp, et selon les autres dispositions de la directive qui se rapportent aux "voyageur" plutôt que celles qui se rapportent aux "employés".

F3065-14N334/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-14-N334

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36302

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le Canada n'acceptera pas les frais de déplacement et de subsistance engagés par l'entrepreneur parce qu'il doit réinstaller des membres de son personnel pour répondre aux conditions du contrat.

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par l'utilisateur désigné.

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le Gouvernement.

5.2 Clauses du Guide des CCUA

<u>C6000C</u> (2014-03-01), Limite de prix H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6. Instructions pour la facturation

- (i) L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- (ii) Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

7. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe C. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

8. Clauses du Guide des CCUA

A9006C (2012-07-16), Contrat de défense.

F3065-14N334/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-14-N334

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36302

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

9. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (ESDC) - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par ESDC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

10. Limitation de responsabilité de l'entrepreneur au titre de dommages subis par le Canada

- (i) Cet article s'applique malgré toute autre clause du marché et remplace l'article des conditions générales intitulé « Responsabilité ». Toute mention dans cet article de dommages causés par l'entrepreneur comprend les dommages causés par ses employés, ainsi que par ses sous-traitants, ses mandataires, et ses représentants et leurs employés.
- (ii) Si la réclamation est fondée sur un contrat, un délit ou toute autre cause d'action, la responsabilité de l'entrepreneur pour tous les dommages causés au Canada par l'exécution ou l'inexécution du contrat est limitée à 10 000 000 \$ par incident ou occurrence, jusqu'à concurrence d'un montant annuel cumulatif de 20 000 000 \$, pour les pertes ou dommages causés au cours d'une année donnée d'exécution du contrat, chaque année commençant à la date d'entrée en vigueur du contrat ou à sa date d'anniversaire. Cette limite de la responsabilité de l'entrepreneur ne s'applique pas aux cas suivants :
 - a) toute violation des droits de propriété intellectuelle;
 - b) tout manquement aux obligations de garantie;
 - c) toute responsabilité du Canada envers un tiers découlant d'un acte ou d'une omission de l'entrepreneur dans le cadre de l'exécution du contrat;
 - d) toute perte pour laquelle les polices d'assurance précisées dans le contrat ou toute autre politique d'assurance détenue par l'entrepreneur fournissent une couverture d'assurance.
- (iii) Chaque partie convient qu'elle est pleinement responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers et qui sont reliés au contrat, que le tiers fasse la réclamation envers le Canada ou l'entrepreneur. Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'entrepreneur doit rembourser ce montant au Canada.
- (iv) Les parties conviennent que rien dans la présente ne vise à limiter les intérêts assurables de l'entrepreneur ni à limiter les montants pouvant par ailleurs être recouvrés au titre d'une police d'assurance. Les parties conviennent que si la couverture d'assurance nécessaire que l'entrepreneur doit contracter dans le cadre du présent contrat ou toute couverture d'assurance supplémentaire contractée par l'entrepreneur, selon la plus élevée, est supérieure a la limite de la responsabilité décrite à l'alinéa 2), les limites prévues dans la présente sont augmentées en

Solicitation No. - N° de l'invitation F3065-14N334/A

File No - No du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-14-N334

QCL-3-36302

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

conséquence, et l'entrepreneur sera responsable du montant le plus élevé si le produit de l'assurance est récupéré.

- (v) Si, à un moment ou à un autre, la responsabilité totale cumulative de l'entrepreneur pour toutes les pertes ou dommages subis par le Canada en raison de l'exécution ou de la non-exécution du contrat, à l'exception des responsabilités décrites aux alinéas 2 a), b), c) et d), dépasse 40 millions de dollars, chaque partie peut résilier le contrat en donnant un avis écrit à l'autre partie, et aucune des parties n'intentera une réclamation contre l'autre pour des dommages, des coûts, des profits escomptés ou toute autre perte découlant de la résiliation. Toutefois, une telle résiliation ou expiration du contrat ne pourra réduire ou résilier les responsabilités accumulées à la date d'entrée en vigueur de la résiliation, mais ces responsabilités sont sujettes aux limites précisées aux alinéas 1) à 4) ci-dessus.
- (vi) Conformément au présent article, la date de résiliation sera la date indiquée par le Canada dans son avis de résiliation, ou si c'est l'entrepreneur qui exerce le droit de résiliation, dans l'avis que le Canada fera parvenir à l'entrepreneur en réponse à cet avis. La date de résiliation devra être déterminée à la discrétion du Canada, jusqu'à un maximum de 12 mois après l'avis original de résiliation donné par l'une ou l'autre des parties, conformément au paragraphe 5 ci-dessus.
- (vii) Advenant une résiliation en vertu du présent article, le contrat demeurera automatiquement en vigueur, selon les mêmes modalités d'application, jusqu'à la date de résiliation, et l'entrepreneur convient qu'il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues dans les modalités de paiement (annexe B). Par ailleurs, la responsabilité de l'entrepreneur demeure la même que celle précisée aux paragraphes (1) à (4) ci dessus.
- Les autres recours du Canada ne seront nullement limités, y compris le droit du Canada (viii) de résilier le contrat pour manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations en vertu du présent contrat, à moins que l'entrepreneur ait atteint la limite de sa responsabilité.

F3065-14N334/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-14-N334

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36302

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Voir document intitulé; "TECH DEVIS HazMat F3065-14IN334 v6 fr"

F3065-14N334/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-14-N334

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36302

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe « B »

BASE DE PAIEMENT - SOUMISSION FINANCIÈRE

Généralité:

Taux horaire ferme pour chaque catégorie afin d'effectuer toutes les tâches requises. Le taux horaire inclut les frais de déplacement, les frais généraux et le profit. L'appel de service comprend la première heure de main d'oeuvre productive sur les lieux. Les nombres estimatifs d'heures/échantillonnages/impression et envoies de documents indiqués sont pour fin d'évaluation des offres uniquement et ne constitue pas un engagement ferme du Canada.

Note: l'offrant doit s'attendre et accepter d'effectuer du temps supplémentaire en dehors des heures régulières, du lundi au vendredi ainsi que le samedi et le dimanche.

Frais de déplacement et de subsistance

L'offrant sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance (autres que ceux indiqués aux tableaux de la présentes annexe B) qu'il aura raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et les frais administratifs généraux conformément aux indemnités relatives aux repas à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisés aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du trésor: http://tbs sct.gc.ca/pubs pol/hrpubs/tbm 113/td-dv-fra.asp, et selon les autres dispositions de la directive qui se rapportent aux "voyageur" plutôt que celles qui se rapportent aux "employés".

Le Canada n'acceptera pas les frais de déplacement et de subsistance engagés par l'entrepreneur parce qu'il doit réinstaller des membres de son personnel pour répondre aux conditions du contrat.

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par l'utilisateur désigné.

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le Gouvernement.

Matériel et pièces de rechange

Le cas échéant sur approbation préalable de l'utilisateur désigné, tout matériel ou pièce de rechange sera facturé au prix coûtant plus une majoration de 10%.

F3065-14N334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334

QCL-3-36302

B1 Appel de service - NGCC Amundsen

B1.1	Durant les heures normales de travail Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour	r la tâche de:	
A)	Chargé de projet 35 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien 70 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B1.1 - Sous- Total	\$
B1.2	Hors des heures normales de travail, du lundi au samedi Nombre estimatif d'heures-personnes au <i>tarif d'imputation</i> ferme pour	la tâche de:	
A)	Chargé de projet 5 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien 10 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B1.2 - Sous-Total	\$
B1.3	Hors des heures normales de travail, dimanche et congés fériés Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour		
	Chargé de projet 5 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien 10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B1.3 - Sous-Total	\$
B1.4	Ventilation supplémentaire - Livrables	_	
(A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	
В)	Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	
C)	Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X \$\text{par échantillonnage pour un PRIX de :}	\$	
D)	Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de :	\$	
		B1.4 - Sous-Total	\$
B1.5	Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe incluant les de repas, et tout autre dépend pour un Prix de :	éplacements, l'hotel, les	\$
	Total NGCC Amundsen (B1.1 + B1.	.2 + B1.3 + B1.4 +B1.5)	\$

F3065-14N334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334

QCL-3-36302

B2 Appel de service - NGCC Pierre Radisson

B2.1	Durant les heures normales de travail		
	Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour	la tâche de:	
A)	Chargé de projet 35 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien	Ψ	
	70 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
	,	*	
		B2.1 - Sous- Total	\$
B2.2	Hors des heures normales de travail, du lundi au samedi		
	Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour	la täche de:	
A)	Chargé de projet	r.	
	5 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
В)	Technicien 10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
	To his pai visite X \$ de medie podi diri Nix de .	Ψ	-
		B2.2 - Sous-Total	\$
B2.3	Hors des heures normales de travail, dimanche et congés fériés	du lundi au samedi	
	Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour		
A)	Chargé de projet		
	5 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien		
	10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		P2 2 Sour Total	¢
B2.4	Ventilation supplémentaire - Livrables	B2.3 - Sous-Total	\$
	Ventilation supplémentaire - Livrables Prix d'échantillonnage (Amiante)	B2.3 - Sous-Total	\$
	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X	B2.3 - Sous-Total	\$
	Prix d'échantillonnage (Amiante)	B2.3 - Sous-Total	\$
A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb)	\$	\$
A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X		\$
(A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	<u> </u>
(A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure)	\$	\$
(A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X	\$	\$
B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	<u> </u>
(A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents	\$	\$
B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$ \$	\$
B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite :	\$ \$	\$
B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de :	\$ \$	\$
B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant)	\$ \$ \$ \$ \$ B2.4 - Sous-Total	•
A) B) C)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe incluant les de	\$ \$ \$ \$ \$ B2.4 - Sous-Total	\$
A) B) C)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant)	\$ \$ \$ \$ \$ B2.4 - Sous-Total	
A) B) C)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe incluant les de repas, et tout autre dépend pour un Prix de :	\$ \$ \$ \$ B2.4 - Sous-Total	\$
A) B) C)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe incluant les de	\$ \$ \$ \$ B2.4 - Sous-Total	\$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334

F3065-14N334/A

QCL-3-36302

B3 Appel de service - NGCC Des Groseilliers

B3.1	Durant les heures normales de travail		
	Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour	la tâche de:	
A)	Chargé de projet 35 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien	Ψ	
٥,	70 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B3.1 - Sous- Total	\$
B3.2	Hors des heures normales de travail, du lundi au samedi		
	Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour	la täche de:	
(A)	Chargé de projet	Φ.	
	5 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
В)	Technicien 10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
	To this pai visite X \$ de medie pour unit Nix de .	Ψ	-
		B3.2 - Sous-Total	\$
B3.3	Hors des heures normales de travail, dimanche et congés fériés	du lundi au samedi	*
	Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour		
A)	Chargé de projet		
	5 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien		
	10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
l .		DO 0 Com Total	Φ.
B3.4	Ventilation supplémentaire - Livrables	B3.3 - Sous-Total	\$
B3.4	Ventilation supplémentaire - Livrables Prix d'échantillonnage (Amiante)	B3.3 - Sous-Total	\$
	Prix d'échantillonnage (Amiante)	B3.3 - Sous-Total	\$
		B3.3 - Sous-Total	\$
A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb)		\$
A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X		\$
A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	<u> </u>
A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure)	\$ \$	\$
A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X	\$	\$
A) B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$ \$	\$
A) B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents	\$ \$	\$
A) B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$ \$	\$
A) B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite :	\$ \$	\$
B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite :	\$ \$	\$
A) B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant)	\$ \$ \$ \$ \$ B3.4 - Sous-Total	•
A) B) C)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe incluant les de	\$ \$ \$ \$ \$ B3.4 - Sous-Total	\$
A) B) C)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant)	\$ \$ \$ \$ \$ B3.4 - Sous-Total	•
A) B) C)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe incluant les de repas, et tout autre dépend pour un Prix de :	\$ \$ \$ \$ B3.4 - Sous-Total	\$
A) B) C)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe incluant les de	\$ \$ \$ \$ B3.4 - Sous-Total	\$

F3065-14N334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334

QCL-3-36302

B4 Appel de service - NGCC Martha L. Black

B4.1	Durant les heures normales de travail		
	Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour	la tâche de:	
A)	Chargé de projet 35 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien	Ψ	
	70 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		· ·	
		B4.1 - Sous- Total	\$
B4.2	Hors des heures normales de travail, du lundi au samedi		
	Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour	la tâche de:	
A)	Chargé de projet	Φ.	
	5 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
В)	Technicien 10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
	To this pai visite X \$ de medie pour unit Nix de .	Ψ	-
		B4.2 - Sous-Total	\$
B4.3	Hors des heures normales de travail, dimanche et congés fériés	du lundi au samedi	
	Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour		
A)	Chargé de projet		
	5 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien		
	10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		P4.2 Sous Total	¢
B4.4	Ventilation supplémentaire - Livrables	B4.3 - Sous-Total	\$
	Ventilation supplémentaire - Livrables Prix d'échantillonnage (Amiante)	B4.3 - Sous-Total	\$\$
	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X	B4.3 - Sous-Total	\$
A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	B4.3 - Sous-Total	\$
A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb)	\$	\$
A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X	_	\$
(A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	\$
(A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure)	\$ \$	\$
(A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X	\$	\$
B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$ \$	\$
B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$ \$	\$
B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents	\$ \$	\$
B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite :	\$ \$	
B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de :	\$ \$	\$
B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant)	\$ \$ \$ \$ \$ B4.4 - Sous-Total	•
A) B) C)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe incluant les de	\$ \$ \$ \$ \$ B4.4 - Sous-Total	\$
A) B) C)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant)	\$ \$ \$ \$ \$ B4.4 - Sous-Total	•
A) B) C)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe incluant les de repas, et tout autre dépend pour un Prix de :	\$ \$ \$ \$ B4.4 - Sous-Total	\$
A) B) C)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe incluant les de	\$ \$ \$ \$ B4.4 - Sous-Total	\$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-14N334/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334

QCL-3-36302

B5 Appel de service - NGCC Griffon

Port d'attache : Prescott (Ontario)

B5.1	Durant les heures normales de travail Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour	· la tâche de:	
A)	Chargé de projet 35 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien 70 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B5.1 - Sous- Total	\$
B5.2	Hors des heures normales de travail, du lundi au samedi Nombre estimatif d'heures-personnes au <i>tarif d'imputation</i> ferme pour	la tâche de:	
A)	Chargé de projet 5 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien 10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B5.2 - Sous-Total	\$
B5.3	Hors des heures normales de travail, dimanche et congés fériés Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour		
	Chargé de projet 5 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien 10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B5.3 - Sous-Total	\$
B5.4	Ventilation supplémentaire - Livrables		
(A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	
В)	Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	
C)	Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X \$\text{par échantillonnage pour un PRIX de :}	\$	
D)	Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X \$ par impression et envoie pour un PRIX de :	\$	
		B5.4 - Sous-Total	\$
B5.5	Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe incluant les de repas, et tout autre dépend pour un Prix de :	éplacements, l'hotel, les	\$
	Total NGCC Griffon (B5.1 + B5.	2 + B5.3 + B5.4 +B5.5)	\$

F3065-14N334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334

QCL-3-36302

B6 Appel de service - NGCC Samuel Risley

Port d'attache : Parry Sound (Ontario)

B6.1	Durant les heures normales de travail Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour	· la tâche de:	
A)	Chargé de projet 35 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
В)	Technicien 70 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B6.1 - Sous- Total	\$
B6.2	Hors des heures normales de travail, du lundi au samedi Nombre estimatif d'heures-personnes au <i>tarif d'imputation</i> ferme pour	la tâche de:	
A)	Chargé de projet 5 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien 10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B6.2 - Sous-Total	\$
B6.3	Hors des heures normales de travail, dimanche et congés fériés Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour		
	Chargé de projet 5 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien 10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B6.3 - Sous-Total	\$
B6.4	Ventilation supplémentaire - Livrables		
(A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	
В)	Prix d'échantillonnage (Plombe) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	
C)	Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X \$\text{par échantillonnage pour un PRIX de :}	\$	
D)	Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de :	\$	
		B6.4 - Sous-Total	\$
B6.5	Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe incluant les de repas, et tout autre dépend pour un Prix de :	éplacements, l'hotel, les	\$
	Total NGCC Samuel Risley (B6.1 + B6.	2 + B6.3 + B6.4 +B6.5)	\$

F3065-14N334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334

QCL-3-36302

B7 Appel de service - NGCC Caporal Kaeble V.C.

Port d'attache : Sorel (Québec)

B7.1	Durant les heures normales de travail Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour	r la tâche de:	
A)	Chargé de projet 35 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
В)	Technicien 70 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B7.1 - Sous- Total	\$
B7.2	Hors des heures normales de travail, du lundi au samedi Nombre estimatif d'heures-personnes au <i>tarif d'imputation</i> ferme pour	la tâche de:	
A)	Chargé de projet 5 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien 10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B7.2 - Sous-Total	\$
B7.3	Hors des heures normales de travail, dimanche et congés fériés Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour		
	Chargé de projet 5 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien 10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B7.3 - Sous-Total	\$
B7.4	Ventilation supplémentaire - Livrables		
A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	
В)	Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	
C)	Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X \$\text{par échantillonnage pour un PRIX de :}	\$	
D)	Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de :	\$	
		B7.4 - Sous-Total_	\$
B7.5	Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe incluant les de repas, et tout autre dépend pour un Prix de :	éplacements, l'hotel, les	\$
	Total NGCC Caporal Kaeble V.C. (B7.1 + B7.	2 + B7.3 + B7.4 +B7.5)	\$

F3065-14N334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334

QCL-3-36302

B8 Appel de service - NGCC Constable Carrière

Port d'attache : Sorel (Québec)

B8.1	Durant les heures normales de travail Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour	· la tâche de:	
A)	Chargé de projet	la taorio do.	
	35 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
В)	Technicien 70 hrs par visite V	¢.	
	70 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B8.1 - Sous- Total	\$
B8.2	Hors des heures normales de travail, du lundi au samedi Nombre estimatif d'heures-personnes au <i>tarif d'imputation</i> ferme pour	la tâche de:	
A)	Chargé de projet 5 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien		
	10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B8.2 - Sous-Total	\$
B8.3	Hors des heures normales de travail, dimanche et congés fériés		
	Nombre estimatif d'heures-personnes au <i>tarif d'imputation</i> ferme pour	la täche de:	
A)	Chargé de projet 5 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien	Ψ	
	10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B8.3 - Sous-Total	\$
B8.4	Ventilation supplémentaire - Livrables		
A)	Prix d'échantillonnage (Amiante)		
	Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	
B)	Prix d'échantillonnage (Plombte)	Ψ	
]	Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X	\$	
	\$ par échantillonnage pour un PRIX de :		
C)	Prix d'échantillonnage (Mercure)		
	Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	
	\$ par ecnantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents		
5)	Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite :	\$	
	10 X \$ par impression et envoie pour un PRIX de :	*	
		B8.4 - Sous-Total	\$
B8.5	Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe incluant les de	ánlacements l'hotel los	
	repas, et tout autre dépend pour un Prix de :	opiacemento, moter, les	\$
1	1 1 2 2 2 2 2 2 2 2 3 1 2 3 1 2 3 2 3 2		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Total NGCC Constable Carrière (B8.1 + B8.	2 + B8.3 + B8.4 +B8.5)	\$

F3065-14N334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334

QCL-3-36302

B9 Appel de service - Louis M. Lauzier

B9.1	Durant les heures normales de travail Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour	· la tâche de:	
A)	Chargé de projet 35 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
В)	Technicien 70 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B9.1 - Sous- Total	\$
B9.2	Hors des heures normales de travail, du lundi au samedi Nombre estimatif d'heures-personnes au <i>tarif d'imputation</i> ferme pour	la tâche de:	
A)	Chargé de projet 5 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien 10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B9.2 - Sous-Total	\$
B9.3	Hors des heures normales de travail, dimanche et congés fériés Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour		
	Chargé de projet 5 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien 10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B9.3 - Sous-Total	\$
B9.4	Ventilation supplémentaire - Livrables		
(A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	
В)	Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	
C)	Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X \$\text{par échantillonnage pour un PRIX de :}	\$	
D)	Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X \$ par impression et envoie pour un PRIX de :	\$	
		B9.4 - Sous-Total	\$
B9.5	Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe incluant les de repas, et tout autre dépend pour un Prix de :	éplacements, l'hotel, les	\$
	Total NGCC Louis M. Lauzier (B9.1 + B9.	2 + B9.3 + B9.4 +B9.5)	\$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334

F3065-14N334/A

QCL-3-36302

B10 Appel de service - NGCC Corporal Teather C.V.

Port d'attache : Sarnia (Ontario)

B10.1	Durant les heures normales de travail Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour		
A)	Chargé de projet 35 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien 70 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B10.1 - Sous- Total	\$
B10.2	Hors des heures normales de travail, du lundi au samedi Nombre estimatif d'heures-personnes au <i>tarif d'imputation</i> ferme pour la tâche de:		
A)	Chargé de projet 5 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien 10 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B10.2 - Sous-Total	\$
B10.3	Hors des heures normales de travail, dimanche et congés fériés Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour		
	Chargé de projet 5 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien 10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B10.3 - Sous-Total	\$
B10.4	Ventilation supplémentaire - Livrables		
(A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	
В)	Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	
C)	Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X \$\text{par échantillonnage pour un PRIX de :}	\$	
D)	Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de :	\$	
		B10.4 - Sous-Total	\$
B10.5	Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe incluant les de repas, et tout autre dépend pour un Prix de :	éplacements, l'hotel, les	\$
Total NGCC Corporal Teather C.V. (B10.1 + B10.2 + B10.3 + B10.4 +B10.5)			\$

F3065-14N334/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334

QCL-3-36302

B11 Appel de service - NGCC Frederick G. Creed

Port d'attache : Mont-Joli (Québec)

B11.1	Durant les heures normales de travail		
A)	Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour Chargé de projet		
A)	35 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien	Ψ	
_,	70 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B11.1 - Sous- Total	\$
B11.2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour la tâche de:		
(A)	Chargé de projet	Φ.	
	5 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
В)	Technicien 10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
	10 fils par visite X \$ de frieure pour un PRIX de .	Φ	,
		B11.2 - Sous-Total	\$
B11.3	Hors des heures normales de travail, dimanche et congés fériés	du lundi au samedi	
	Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour		
(A)	Chargé de projet		
	5 hrs par visite X\$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien		
	10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B11.3 - Sous-Total	\$
		Dilio - Ocus-i ciai	
B11.4	Ventilation supplémentaire - Livrables		
	Ventilation supplémentaire - Livrables Prix d'échantillonnage (Amiante)		
	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X		
A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	
A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X	\$ \$	-
(A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-
(A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure)	\$	
(A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	
B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents	\$	
B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X \$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$ \$	
B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite :	\$ \$	
B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de :	\$ \$	\$
B)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant)	\$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	\$
(A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe incluant les de	\$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$,
(A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant)	\$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	\$ \$
(A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe incluant les de repas, et tout autre dépend pour un Prix de :	\$ \$ B11.4 - Sous-Total	\$
(A)	Prix d'échantillonnage (Amiante) Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Plomb) Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'échantillonnage (Mercure) Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X\$ par échantillonnage pour un PRIX de : Prix d'impression et d'envoie de documents Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de : Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe incluant les de	\$ \$ B11.4 - Sous-Total	,

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

F3065-14N334/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3065-14-N334

QCL-3-36302

B12 Appel de service - NGCC Limnos

Port d'attache : Burlington (Ontario)

B12.1	Durant les heures normales de travail		
	Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour		
A)	Chargé de projet 35 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien	Ψ	
٠,	70 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B12.1 - Sous- Total	\$
B12.2	Hors des heures normales de travail, du lundi au samedi		
	Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour la tâche de:		
A)	Chargé de projet		
	5 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien		
	10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
			_
		B12.2 - Sous-Total	\$
B12.3	Hors des heures normales de travail, dimanche et congés fériés		
	Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour	la tâche de:	
(A)	Chargé de projet	•	
	5 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
B)	Technicien PRIV I	•	
	10 hrs par visite X \$ de l'heure pour un PRIX de :	\$	
		B12.3 - Sous-Total	\$
B12.4	Ventilation supplémentaire - Livrables		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
A)	Prix d'échantillonnage (Amiante)		
'	Nombre estimatif d'échantillonnage d'amiante : 10 par visite X		
	\$ par échantillonnage pour un PRIX de :	\$	
B)	Prix d'échantillonnage (Plomb)		
	Nombre estimatif d'échantillonnage de plomb : 10 par visite X	\$	
	\$ par échantillonnage pour un PRIX de :		
(C)	Prix d'échantillonnage (Mercure)		
	Nombre estimatif d'échantillonnage de mercure : 10 par visite X	\$	
	\$ par échantillonnage pour un PRIX de :		
D)		•	
	Nombre estimatif d'impression et d'envoie de documents par visite : 10 X\$ par impression et envoie pour un PRIX de :	\$	
	10 A \$ par impression et envoie pour un PRIA de .		
		B12.4 - Sous-Total	\$
			¥
B12.5	Frais de dénlacement et de subsistance (le cas échéant)	Dizir oddo rota	
B12.5	Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe (2 techniciens		
B12.5	Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe (2 techniciens	s) incluant les	6
B12.5	Frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant) Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe (2 techniciens déplacements, l'hotel, les repas, et tout autre dépend pour un Prix de	s) incluant les	\$
B12.5	Mobilisation/démobilisation hebdomadaire d'une équipe (2 techniciens	s) incluant les :	\$ \$

F3065-14N334/A

F3065-14-N334

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

QCL-3-36302

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

BASE DE PAIEMENT - FEUILLE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE

B1	NGCC Amundsen Sous-Total	\$
B2	NGCC Pierre Radisson	Ψ
	Sous-Total	\$
B3	NGCC Des Groseilliers	
	Sous-Tota	 \$
B4	NGCC Martha L. Black	
	Sous-Total	\$
B5	NGCC Griffon	
	Sous-Total	\$
B6	NGCC Samuel Risley	
	Sous-Total	\$
B7	NGCC Caporal Kaeble V.C.	
	Sous-Total	\$
B8	NGCC Constable Carrière	
	Sous-Total	\$
B9	NGCC Louis M. Lauzier	
	Sous-Total	\$
B10	NGCC Corporal Teather C.V.	
	Sous-Total	\$
B11	NGCC Frederick G. Creed	
	Sous-Tota	\$
B12	NGCC Limmos	
	Sous-Total	\$
PRIX TOTAL POUR ÉVALUATION DES SOUMISSION (B1 à B12		\$

F3065-14N334/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-14-N334

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36302

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl036

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE « C »

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

C.1 Assurance de responsabilité civile commerciale

- 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 10 000 000\$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c) Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - d) Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - e) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - g) Responsabilité de l'employeur: Pour protéger l'entrepreneur de responsabilités provenant dans la gestion et l'administration de droits statutaire ou contractuels de ses employés.
 - h) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - i) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
 - j) Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est iuridiquement responsable de payer.
 - k) Pollution subite et accidentelle (minimum 120 heures) : Pour protéger l'entrepreneur à l'égard des responsabilités découlant de dommages causés par la pollution accidentelle.
 - Modification de l'exclusion sur les engins nautiques, pour inclure les activités de réparation accessoires effectuées à bord des engins nautiques.